

## Déclaration de Paris-Île-de-France des gouvernements régionaux à l'UE

En route pour COP16 et pour une économie à faible empreinte carbone

À Copenhague en décembre 2009, malgré la déception suscitée par l'incapacité des gouvernements nationaux à parvenir à un accord contraignant lors du sommet des Nations Unies sur le climat, les dirigeants d'États fédérés et de gouvernements régionaux ont affirmé leur volonté commune de progresser dans un esprit de leadership, par le biais de partenariats et de changements concrets.

Suite au Sommet des dirigeants sur le climat, le 15 décembre 2009 à Copenhague, et avant le Conseil européen au printemps 2010 (25-26 mars 2010) et de futures discussions sur le climat, les grands États fédérés et gouvernements régionaux et leurs réseaux, réunis à Paris le 4 mars 2010 à l'invitation de Steve Howard, Président-Directeur général de The Climate Group, et de Jean-Paul Huchon, Président de la Région Île de France :

- **Saluent les** engagements de financement de l'Accord de Copenhague, la volonté d'empêcher les températures mondiales d'augmenter de plus de 2 °C – conformément au 4<sup>e</sup> rapport d'évaluation de l'IPCC – et l'évaluation de son application en 2015 pour une élévation de 1,5° de la température ; mais ils soulignent que COP15 n'a pas fait naître une dynamique suffisante pour accélérer l'avènement d'une économie à faible empreinte carbone et que la conclusion d'un accord international et contraignant lors de la COP16 à Cancun (Mexique) sera donc cruciale ;
- **réaffirment** les engagements figurant dans la Déclaration de Copenhague des États fédérés et gouvernements régionaux du 15 décembre 2009 sur les technologies à faible empreinte carbone et la coopération internationale, notamment le fait que 50 % à 80 % des actions de réduction et d'adaptation sont l'oeuvre de niveaux gouvernementaux subnationaux ;
- **saluent** la décision de la Commission européenne de créer deux nouveaux portefeuilles au sein du Collège des Commissaires et de créer deux nouveaux Directorats généraux consacrés l'un à l'Énergie, l'autre aux Actions climatiques, soulignant que les actions climatiques et les politiques énergétiques tiennent une place centrale dans les décisions européennes ; et ils saluent également la communication du 3 mars 2010 relative à une nouvelle économie pour l'Europe ;
- **soutiennent** les initiatives européennes lancées par la Commission européenne, le Parlement européen, les États membres de l'UE et des acteurs de la société civile et du secteur privé, confirmant la volonté de l'UE de tenir une place de choix dans les négociations sur le changement climatique et de donner l'exemple par ses politiques ;
- **réitèrent** leur appel à voir l'UE, pendant les présidences espagnole, belge et hongroise, poursuivre ses efforts en vue d'un accord international ambitieux sur le changement climatique, et ils demandent donc aux dirigeants européens d'augmenter les objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'encourager d'autres pays à leur emboîter le pas ;
- **jugent** particulièrement souhaitable et judicieux de s'appuyer sur le Traité de Lisbonne pour instaurer un mécanisme de représentation de l'Union européenne efficient, efficace et uni pour les prochaines négociations de la CCNUCC ;
- **invitent** l'UE à élaborer sa propre stratégie d'économie à faible empreinte carbone sur la base du Package Climat Énergie et pensent sincèrement qu'une politique plus ambitieuse en matière de changement climatique sera bénéfique pour l'économie de l'UE. Sans un leadership continu, l'UE risquerait d'accuser un retard en matière de technologies propres sur les États-Unis, la Chine et d'autres pays industrialisés et économies émergentes qui réalisent déjà des investissements considérables dans ce domaine ;
- **soulignent** l'importance de marchés du carbone et de mécanismes flexibles pour atteindre efficacement les objectifs mondiaux d'atténuation, mais également pour sensibiliser à l'éventualité qu'en l'absence d'accord international contraignant et ambitieux, des précautions puissent être nécessaires afin d'éviter les fuites de carbone ;
- **appellent** l'UE à intensifier la coopération avec les autres parties signataires de l'Annexe 1 afin de parvenir à une compréhension commune des différentes voies de réduction des émissions permettant aux pays industrialisés d'atteindre l'objectif de 2 °C ;
- **Appellent** la nouvelle Commission à fixer des objectifs d'économies d'énergie contraignants et à en faire une priorité absolue dans le cadre du prochain Plan d'action sur l'efficacité énergétique. Les efforts

en matière d'économies d'énergie peuvent prolonger la durée de ressources limitées et contribuer à réduire les émissions au moindre coût ; ils contribueront à la création de milliers d'emplois nouveaux et réduiront notre dépendance vis-à-vis de sources étrangères d'énergies fossiles ;

– **soulignent** que les dispositions qui succéderont à la Stratégie de Lisbonne devront inclure des incitations claires en faveur des technologies vertes et à faible empreinte carbone, et suggèrent la mise en place d'un système « d'évaluation climatique » des projets financés par l'Union européenne. Le changement climatique et l'énergie doivent réellement figurer au cœur de la « Stratégie UE 2020 » si l'Europe veut rester compétitive dans le monde de demain, avec des prix de l'énergie relativement élevés et de fortes contraintes sur le carbone. Pour réussir, cette Stratégie UE 2020 doit également être appliquée au niveau local et régional et promouvoir des plans de changement climatique subnationaux ;

– **insistent** sur l'opportunité de renforcer l'importance du développement durable dans les politiques sectorielles, notamment les politiques énergétiques, les politiques des transports, les politiques industrielles, les politiques de recherche, développement et innovation, sans oublier naturellement les politiques régionales ;

– **accorderont toute leur attention** au processus de révision budgétaire de l'UE actuellement en cours. Le débat autour des prochaines perspectives financières doit refléter le défi de l'Union, qui consiste à transformer l'actuel modèle de développement en un modèle centré sur de faibles émissions de carbone et sur une dépendance réduite vis-à-vis des combustibles fossiles ;

– **appellent à** un engagement fort sur la politique régionale de l'UE, qui donne à toutes les régions de l'UE les moyens de mettre en place des stratégies et actions climatiques efficaces sur leurs territoires. Les gouvernements régionaux sont essentiels pour implémenter la politique de changement climatique de l'UE. S'ils disposent de pouvoirs et de ressources adéquats, ils peuvent faire en sorte que les objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre soient atteints ;

– **réaffirment** que les États fédérés et les régions représentent des acteurs majeurs de la révolution énergétique et qu'il ne peut y avoir de lutte efficace contre le changement climatique sans leur action et leur reconnaissance dans l'effort collectif. En fait, les États fédérés et les gouvernements régionaux mettent déjà en place des politiques favorables à une économie à faible empreinte carbone et implémentent activement des politiques énergétiques intelligentes sur le terrain. Les grands gouvernements subnationaux et leurs réseaux doivent donc bénéficier d'une reconnaissance explicite de leur rôle dans la lutte contre le changement climatique par l'UE, ainsi que par la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique ;

– **coopèrent** avec les pays émergents et en voie de développement pour instaurer la confiance nécessaire et renforcer les liens Nord-Sud – afin de parvenir à un accord international opérationnel sur le changement climatique. Cela se fait par une coopération directe entre régions de l'UE et régions des pays émergents ou en voie de développement dans le domaine du développement durable, par la promotion de l'efficacité énergétique, par des sources d'énergie alternatives, par l'utilisation de technologies propres et par des plans climatiques territoriaux ;

– **soulignent** la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre différentes initiatives interrégionales, notamment la Déclaration du sommet mondial des régions nrg4SD1 de Saint-Malo, l'Appel à l'action sur le changement climatique AER2-Belfort, et d'autres comme la Déclaration du sommet des gouverneurs de Los Angeles et le projet de R20 ;

– **pensent fermement** que la coopération entre des États fédérés et régions d'Europe et d'Amérique du nord peut renforcer la collaboration transatlantique en matière de changement climatique et saluent la contribution active de la Californie et du Québec ;

– **sont engagés** dans un partenariat durable et une stratégie collaborative entre États fédérés et régions d'Europe et du monde, afin d'avancer vers de grandes réunions qui devraient se tenir lors du Sommet nrg4SD de Montevideo en avril 2010 et de Bonn en juin 2010, avant le troisième Sommet des gouverneurs sur le climat de Los Angeles en septembre 2010 et avant COP 16 à Cancun, au Mexique, en novembre 2010 ; et

– **appellent** les gouvernements nationaux ayant adhéré à la CCNUCC à approfondir l'accord de Copenhague et à conclure un traité ambitieux et juridiquement contraignant en 2010 à Cancun, au Mexique.

Jean-Paul Huchon

Président de la région Île de France

Steve Howard

PD-G de The Climate Group

**Avec le soutien et l'adhésion de :**

1 Network of Regional Governments for Sustainable Development – Réseaux de gouvernements régionaux pour le développement durable.

2 Assembly of European Regions – Assemblée des régions européennes.

Michelle Sabban,  
vice-président de l'Île de France et présidente de l'AER, Assemblée des régions européennes

Claudio Martini,  
président de la région Toscane, CPMR, Conférence sur les régions périphériques et maritimes,  
et FOGAR, Forum mondial des associations de régions

Jane Davidson,  
ministre du Logement et de l'Environnement du Pays de Galles et co-président de nrg4SD,

Réseau de gouvernements régionaux pour le développement durable

Alfredo Boné,  
ministre de l'Environnement et co-président d'Encore, gouvernement d'Aragon

Fransesc Baltasar,  
ministre de l'Environnement et du Logement, gouvernement de Catalogne

Stewart Stevenson,  
ministre des Transports, des Infrastructures et du changement climatique, gouvernement de l'Écosse

Dr. Jens Baganz,  
secrétaire d'État, ministère des Affaires économiques et de l'Énergie, gouvernement de Rhénanie du nord-Westphalie

**Gouvernements régionaux apportant leur soutien :**

Aragon, Pays basque, Bavière, Bretagne, Catalogne, Île de France, Rhénanie du nord-Westphalie, Rhône-Alpes, Écosse, Hollande du sud, Toscane, Pays de Galles, Wallonie

**Observateurs :**

Québec, Californie  
Para (Brésil), Oriental (Maroc), État du Delta (Nigeria)

**Références :**

- Déclaration de Montréal des États fédérés et gouvernements régionaux sur le changement climatique (2005)
- Déclaration de Saint-Malo du Réseau de gouvernement régionaux pour le développement durable, nrg4SD (2008)
- Déclaration de Los Angeles sur les solutions climatiques mondiales (2009)
- Déclaration de Copenhague des États fédérés et gouvernements régionaux à la CCNUCC (2009)